



Validité d'un diagnostic amiante

Par **FStosa**, le **29/08/2013** à **09:31**

Bonjour,

L'appartement dont je suis propriétaire depuis 2007 a fait l'objet, lorsque je l'ai acquis, d'un diagnostic amiante négatif. Aucun matériau susceptible de contenir de l'amiante n'a en effet été repéré.

Néanmoins, j'ai par la suite découvert, à l'occasion de travaux dans ma SDB, un résidu de balatum amianté (confirmé après analyse) sous une baignoire. Ce matériau n'était pas repérable lors du diagnostic avant vente de 2007.

Ce vieux balatum a désormais été retiré et le reste des pièces qui étaient susceptibles d'en contenir a été carrelé il y a déjà plusieurs années. Il y a donc tout lieu de penser que le problème est réglé.

Dans ces conditions, puis-je considérer que le diagnostic avant vente de 2007 est toujours valide ou bien dois-je faire procéder à un nouveau diagnostic ?

Merci d'avance pour votre réponse.